



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 mars 2008
Français
Original : anglais/arabe

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17 et 32 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

La situation au Moyen-Orient

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Lettre datée du 3 mars 2008, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République arabe
syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre concernant l'arrachage par Israël, puissance occupante, de 370 plants de cerisiers et de pommiers appartenant au citoyen syrien Majed Fadel-Allah Abou-Awad, en date du 23 février 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 32 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**



Annexe à la lettre datée de 3 mars 2008 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]
le 3 mars 2008

Israël continue d'occuper le Golan syrien au mépris de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies et en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Les violations israéliennes permanentes des résolutions, du droit, des usages et des instruments internationaux, y compris du droit international humanitaire, sont bien connues de tous. Le Gouvernement israélien ne se contente pas de violer les droits fondamentaux des citoyens arabes syriens du Golan occupé, puisque son action porte maintenant atteinte à l'environnement et aux moyens de subsistance de ces citoyens. C'est ainsi que le 23 février 2008, les autorités d'occupation israéliennes ont arraché 370 plants de cerisiers et de pommiers appartenant au citoyen syrien Majed Fadel-Allah Abou-Awad du village syrien occupé de Buq'ata. Par cette action, la puissance occupante tente de modifier la structure géographique et humaine du Golan et de peser sur la volonté des citoyens, qui demeurent profondément attachés à leur terre et à leur patrie.

Les pratiques israéliennes dans le Golan occupé, notamment l'arrachage d'arbres, ne sont pas nouvelles. Elles procèdent d'une politique méthodique et permanente. C'est ainsi qu'en date du 27 septembre 2007, les autorités d'occupation israéliennes ont arraché 150 cerisiers appartenant au citoyen syrien Salim Ouaydat du village occupé de Majdal Shams. Tout en soulignant que la puissance occupante est entièrement responsable des dommages matériels et moraux causés aux citoyens syriens du Golan syrien occupé du fait des violations israéliennes, nous appelons la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies à assumer leurs responsabilités en faisant pression sur Israël pour qu'il mette un terme à ces pratiques contraires à la quatrième Convention de Genève et aux obligations qui incombent à la puissance occupante.

À travers votre personne, la délégation de mon pays demande à l'ONU et à ses organes compétents de contraindre Israël à cesser ces pratiques contraires aux règles les plus élémentaires du droit et des usages internationaux.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Organisation des Nations Unies.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**